

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 octobre 2006
(convocation du 16 octobre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Octobre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BRON Jean-Charles, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Didier, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUPPE Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 20)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DAVID Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. DOUGADOS Daniel à Mme de FRANCOIS Béatrice (absent de 10 h à 11 h)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. SEUROT Bernard à M. BELLOC Alain
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. FLORIAN Nicolas

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. FEUGAS Jean-Claude à M. MAURIN Vincent
M. GRANET Michel à M. MONCASSIN Alain
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry (à partir de 11 h 00)
Mme. PARCELIER Muriel à M. BREILLAT Jacques
M. REDON Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. RESPAUD Jacques à M. JAULT Daniel

Suite à suspension de séance, MM. BANAYAN, BANNEL, Mmes BOURRAGUE, BRACQ, M. BRON, Mme BRUNET, M. CANOVAS, Mme CARLE DE LA FAILLE, MM. D. CAZABONNE, CAZENAVE, Mme DARCHE, MM. DAVID J.L., DELAUX, Mmes DESSERTINE, DUBOURG-LAVROFF, MM. DUCASSOU, DUCHENE, Mme FAYET, M. FAVROUL, Mme JORDA-DEDIEU, MM. JUPPE, LOTHaire, MARTIN, MERCHERZ, PETIT, PONS, Mme PUJO, MM. QUANCARD, SIMON, Mme TOUTON, M. VALADE, Mmes VIGNE et WALRYCK sont absents à partir de 11 h 00 lors de l'examen du dossier n°12 et n'ont pas assisté à l'examen des affaires n°13 à 45, 47, 54 à 65 et 67 à 73.

LA SEANCE EST OUVERTE

I.T.V. - Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin - Organisation du colloque Mondiaviti du 29 au 30 novembre 2006 à Bordeaux - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Organisé tous les deux ans dans le cadre du Salon Vinitech, par le Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin, le colloque international Mondiaviti se déroulera cette année les 29 et 30 novembre au Palais des Congrès de Bordeaux-Lac.

Temps fort de l'échange technique dans l'environnement de Vinitech, ce colloque bénéficie du parrainage de l'Office International de la Vigne et du Vin et de l'Union Nationale des Œnologues. Il est en prise directe avec les préoccupations environnementales ainsi que de recherche et de progrès qualitatif de la filière viti-vinicole et rassemble des spécialistes du monde entier.

En effet, l'évolution réglementaire a amené la profession à porter une attention toute particulière à la maîtrise des impacts environnementaux dans ses activités de production et de transformation, ainsi le dernier positionnement thématique avait concerné les possibilités de lutte biologique contre les ravageurs du vignoble et la maîtrise des effluents liés à l'application des produits phytosanitaires.

De plus, cette dernière édition avait permis, à la satisfaction de tous, de trouver une capacité d'accueil adaptée aux besoins de cette manifestation ainsi que des équipements performants avec le nouveau Palais des Congrès de Bordeaux-Lac.

La composition socio-professionnelle des quelque 700 participants à ce Colloque fait apparaître une forte représentation du secteur de la recherche-développement. Les opérateurs techniques sont également très présents (œnologues, négociants).

Au programme du colloque 2006 seront présentés les thèmes suivants :

- Les actualités phytosanitaires (bilan de la campagne 2006, état des lieux des connaissances, évolution de la réglementation),
- Les stratégies d'entretien des sols : contraintes techniques, économiques et environnementales (intérêts et limites des solutions alternatives au désherbage chimique,

conséquences environnementales des modes d'entretien du sol, perspectives d'expérimentations),

- Comment élaborer des vins correspondant aux attentes des consommateurs (définition des attentes, quel type de vin pour quel type de consommateur, outils prédictifs au vignoble et à la cave pour mieux piloter les itinéraires d'élaboration des vins)

- L'évaluation du potentiel aromatique des raisins et des vins (le potentiel aromatique : un paramètre multiple, l'intérêt de l'évaluation des précurseurs de thiols variétaux comme outil de pilotage de la vinification et de la typologie des produits)...

Notre établissement public est sollicité pour participer au financement de cette manifestation, à hauteur de 4 750 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel d'un montant T.T.C de 135 600 € T.T.C. répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C.	RECETTES	€ T.T.C.
Promotion – diffusion (Poste – routage – encartage impressions)	38 200	Comité des Expositions I.T.V. France Comité de Soutien Entrées C.I.V.B. Conseil Régional Conseil Général Communauté Urbaine	30 615 30 615 11 500 40 500 2 370 10 300 4 750 4 750
Organisation (locations salles, prestations, hébergement, restauration, traduction).	39 900		
Main d'oeuvre Fournitures (mallettes, badges, réceptions)	480 10 520		
Dépenses personnel I.T.V. Dépenses personnel C.E.B	40 500 6 000		
TOTAL	135 600	TOTAL	135 600

Compte tenu de la notoriété et des retombées incontestables de Vinitech pour l'agglomération bordelaise, notre établissement public pourrait reconduire le soutien financier qu'il apporte au financement du Colloque Mondiaviti depuis 1992, soit 4 600 €.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 4 600 € au Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin (I.T.V.) pour l'organisation du Colloque Mondiaviti se déroulant à Bordeaux les 29 et 30 novembre 2006,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6547, fonction 92 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 NOVEMBRE 2006**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

